

## LETTRES DE FRANCE

**NOTA.** La contribution pour la France est de cinq francs par an. On peut s'associer pour la vie, en versant la somme de 50 francs. Les défunts deviennent membre à perpétuité, en payant pour eux la même somme de 50 francs. On peut aussi les associer pour un an pour la somme de 5 francs, qui est renouvelable à volonté. Comme celui qui meure associé à l'œuvre a droit à tous ses fruits à perpétuité, il s'en suit que la contribution à vie se trouve transformée à la mort en une contribution à perpétuité, et que le donateur a part à tous les bienfaits de l'œuvre pour toujours.

En payant une contribution à vie ou à perpétuité, le donateur fait de suite partie de l'association des messes; les contributions elles-mêmes ne sont rien autre chose que des messes, car tout ce qui est payé à l'Œuvre est scrupuleusement employé à cette fin, les frais de fonctionnement et d'entretien étant fournis en totalité par des associés généreux qui y pourvoient abondamment.

Les fondations de messes (qui sont différentes des contributions à vie ou à perpétuité) consistent à payer la somme de 500 francs, qui est placée comme capital dans un établissement qui ne meurt point; et ce sont seulement les intérêts à 5 pour 100 que l'on retire chaque année, (savoir: 25 francs) qui sont employés à faire dire 25 messes pour le repos de l'âme du donateur ou selon ses intentions, et cela pendant des siècles, si ce n'est pour toujours.

Les contributions peuvent nous être transmises en billets de la Banque de France, en faisant recommander la lettre qui les contient, ou par un billet à ordre sur une institution monétaire, ou encore par un mandat sur la poste, car le Canada fait partie de l'union postale.

Le signe \$ représente la piastre canadienne, ou dollar du Canada qui est de la même valeur que le dollar américain. La piastre canadienne vaut un peu plus de 5 francs, mais nous les acceptons comme l'équivalent.

Le port des lettres pour le Canada est de 25 centimes. Si on les fait recommander au bureau de poste, qui en donne une reconnaissance, (ce qui est essentiel pour les lettres d'argent), on met un timbre additionnel de 25 centimes.

Les associés font **trois bonnes œuvres dans une**: ils soulagent les morts, ils contribuent d'une manière efficace à la conversion des infidèles, puis ils font une véritable aumône à l'Ordre mendiant de St. François, participant ainsi à toutes les bonnes œuvres qui se font dans les trois Ordres sérapiques.

**LETTRE.**—Lourdes, le 8 novembre 1886.—Dans mon message en date des premiers jours de septembre, j'étais triste de mon peu de succès à Lourdes, et je croyais que désormais